

Enquête sur le soutien à l'excellence dans le Spectacle Vivant ...

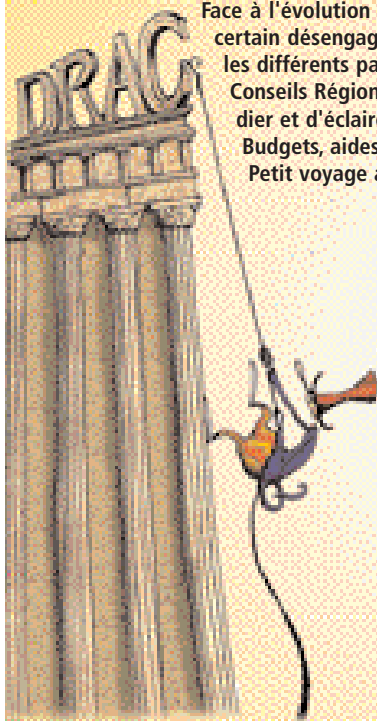
Chargées de coordonner et de mettre en œuvre les politiques de l'état dans le domaine culturel, les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) disposent de budgets très conséquents et d'une respectabilité hors norme.

Il n'empêche que malgré la réforme de 1999 et la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), elles sont très fortement critiquées, notamment sur leurs critères d'attribution et leur politique d'Excellence Culturelle...

Face à l'évolution des territoires, à l'implication grandissante des collectivités locales et à un certain désengagement de l'état, les DRAC s'efforcent de favoriser le rapprochement avec les différents partenaires. Après nos précédentes enquêtes sur les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux, (disponibles en ligne sur le site www.vivantmag.fr) nous tentons d'étudier et d'éclairer la façon dont les DRAC soutiennent le Spectacle Vivant .

Budgets, aides aux lieux et aux compagnies, mode de fonctionnement,...

Petit voyage au pays de l'excellence artistique.



Méthodologie

Nous avons adressé un questionnaire aux trois DRAC Languedoc Roussillon, PACA et Rhône Alpes correspondant à notre zone de diffusion.

Nos interlocuteurs ont complété les informations demandées, en ventilant la répartition entre Musique, Danse et Théâtre (et formes associées : marionnettes, rue, cirque,...), ainsi qu'en décomposant les aides à la diffusion (lieux et festivals) et les aides aux compagnies (aides au projets et conventionnement). Nous tentons d'avoir une présentation homogène avec celles de nos précédentes enquêtes pour permettre une lecture transversale entre les institutions, même si chacune a des missions spécifiques. c'est pourquoi nous avons fait apparaître un total spectacle vivant hors enseignement et formation.

Nous souhaitons également faire apparaître

la concentration éventuelle des budgets, tant il est vrai que les incontournables Opéras, Scènes Nationales ou Centres Dramatiques Nationaux sont peu nombreux mais très budgétivores. Nous avons demandé, à chaque fois la part des cinq plus importants projets dans les budgets concernés. Cela afin d'avoir une idée sur la marge de manœuvre restant pour les autres projets.

Enfin nous avons complété cette étude chiffrée, par des entretiens avec certains responsables de DRAC ou des experts afin d'avoir un éclairage sur le fonctionnement de ces structures : commentaires des budgets, rôle et fonctionnement des Comités d'Experts, critères d'évaluation...

Par leur participation à cette étude, ils ont déjà affirmé tout l'intérêt qu'ils portaient au spectacle vivant. Qu'ils soient à nouveau remerciés ainsi que toutes les personnes qui se sont rendues disponibles pour permettre cette enquête.

Tableau de Rappel :

A titre indicatif, nous avons repris pour les trois institutions principales, les budgets généraux, les budgets culture et la part réservée au spectacle vivant (hors investissement et hors enseignement/ formation). Ces chiffres ont été réactualisés de façon statistique, mais permettent de donner des ordres de grandeur. Cela fait apparaître le poids financier que représente chacune des institutions.

	Conseils Généraux	Conseils Régionaux	DRAC
Nombre d'entités :	19	3	3
BUDGET GENERAL	12 410 000 000€	3 887 800 000€	/
BUDGET CULTURE	292 400 000€	127 340 000€	184 085 268€
BUDGET SPECTACLE VIVANT	92 000 000€	44 627 099€	67 193 602€
Soit budget spectacle vivant par entité :	4 842 105€	14 875 700€	22 397 867€

Budget général et budget spectacle vivant

DRAC 2005	Lang-Rouss.	PACA	Rhône Alpes	Total
Budget Général	43 182 891€	69 401 444€	71 500 933€	184 085 268€
Nbre de personnes	112	132	125	369
Budget de fonctionnement (hors frais de personnel)	1 016 539€	1 182 327€	1 242 334€	3 441 200€
% sur budget général	2,35%	1,70%	1,74%	1,87%
Budget total dédié au spectacle vivant	12 387 270€	32 853 718€	40 106 460€	85 347 448€
% sur budget général	28,68%	47,34%	56,09%	46,36%
Dont Budget d'Investissement	425 000€	3 855 780€	1 074 850€	5 355 630€
% sur budget total Spectacle Vivant	3,43%	11,74%	2,68%	6,28%
Dont Budget de fonctionnement	11 962 270€	28 997 938€	39 031 610€	79 991 818€
% sur budget spectacle vivant	96,56%	88,26%	97,32%	93,72%
Dt Musique et Danse	6 856 602€	15 119 458€	23 041 607€	45 017 667€
% sur budget de fonctionnement	62,55%	52,14%	59,03%	56,99%
Dt Autres Arts Vivants	4 105 668€	13 878 480€	15 990 003€	33 974 151€
% sur budget de fonctionnement	37,45%	47,86%	40,97%	43,01%
TOTAL 1 :				
Budget de fonctionnement dédié au spectacle vivant 10 962 270€	22 759 984€	33 471 348€	67 193 602€	
(hors formation/enseignement)				
Nombre de projets aidés	108	167	176	451
% sur budget général	25,39%	32,79%	46,81%	36,50%
Population	2 300 000	4 500 000	5 800 000	12 600 000
Budget général Drac par hab	18,78€	15,42€	12,33€	14,61€
Budget Total 1 /hab	4,77€	5,06€	5,77€	5,33€

Tableau 1 : Budget général et budget spectacle vivant.

Mission des DRAC

Créées en 1977 et placées sous l'autorité des préfets de région et de départements, les DRAC sont chargées de coordonner les politiques de l'état dans le domaine culturel et de les mettre en œuvre, tout en développant une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales.

Leurs missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère : patrimoine, livre, arts plastiques, audiovisuel, éducation artistique et spectacle vivant.

Dans le domaine du spectacle vivant et dans son soutien aux compagnies dramatiques, une réforme a été mis en place en 1999 afin de revitaliser ce secteur à la fois foisonnant et menacé d'asphyxie, pour «remédier aux insuffisances d'un système peu réactif aux évolutions de la création théâtrale, qui était devenu très formaliste et hiérarchisé, et à un certain immobilisme dans la répartition des aides».*

Avec deux types d'aides désormais au lieu de trois, l'aide à la production attribuée à un projet de création et le conventionnement pour les compagnies ayant un rayonnement national, les DRAC souhaitent à la

fois stimuler l'émergence de nouveaux talents, encourager les compagnies qui prennent de vrais risques de création et mieux accompagner la vie et l'évolution du travail de chaque compagnie aidée. Une vraie gageure !

Malgré la mise en application en 2004 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), (à noter, Rhône Alpes qui met en ligne l'ensemble des soutiens qu'elle accorde), les aides détaillées accordées à chaque structure restent difficiles à obtenir. Cela n'a pas facilité notre travail de recherche et de recoupement des informations qui nous ont été communiquées.

Pourtant cette loi vise à rendre l'action de l'état plus transparente, plus claire et plus efficace.

Nous sommes bien évidemment sensibles à cette volonté de donner une lecture plus évidente des missions de l'état dans le champ culturel...c'est également ce à quoi nous essayons de participer à travers nos enquêtes.

*Source : site DRAC

Une concentration des budgets

Avec une dotation de 71,5 millions d'euros et plus de 40 millions d'euros attribués au spectacle vivant, la DRAC Rhône Alpes arrive en tête de notre étude. Il est vrai qu'elle couvre le plus grand territoire et le plus important bassin de population, avec de nombreuses structures lourdes (5 Scènes Nationales, 6 Centres Dramatiques Nationaux, 14 Scènes conventionnées, 1 opéra, 1 Centre Chorégraphique National,...). Mais, même rapporté à sa population, le budget du spectacle vivant avec 5,77€ par habitant devance celui de la DRAC PACA (5,06€ par habitant) et du Languedoc Roussillon (4,77€) Tableau 1.

En global, la part des budgets Musique et Danse est plus forte (57%) que celle du théâtre et des formes associées (marionnettes, cirque, rue, ...) qui se situe à 43 %. Un rapport presque identique avec la situation observée auprès des Conseils Régionaux, qui se situe dans un rapport de 60/40.

Quant à la répartition entre les structures de diffusion (lieux permanents et festivals) et les compagnies, nous voyons apparaître là une très forte concentration des budgets. *Tableaux 2 et 3*

Les trois DRAC aident au total 451 structures pour un budget de 67 millions d'euros.

A titre de comparaison, les trois Conseils Régionaux avec un budget de 44 millions d'euros, ont soutenu 1.172 structures. Cette concentration s'accroît encore quand on regarde les structures de diffusion les plus soutenues : les 15 plus importants projets sur les trois DRAC, soit 3,3% des structures englobent 26,7 millions d'euros,



Auditorium Maurice Ravel, Lyon

soit 40% du budget !

C'est le prix à payer de l'excellence culturelle et d'un réseau puissant.

Aides aux lieux et festivals

DRAC 2005	Lang-Rouss.	PACA	Rhône Alpes	Total
TOTAL 1 :				
Budget de fonctionnement dédié au spectacle vivant (hors formation/enseignement)	10 962 270€	22 759 984€	33 471 348€	67 193 602€
Aide aux lieux de diffusion (lieux et festivals)	7 119 820€	16 494 661€	23 847 221€	47 461 702€
% /Total 1	64,95%	72,47%	71,25%	70,63%
Nombre de structures aidées	28	73	72	173
moyenne par structure	254 279€	225 954€	331 211€	274 345€
Dont aide aux 5 plus importantes structures	5 943 230€	6 279 430€	14 518 110€	26 740 770€
% sur aide totale Diffusion	83,47%	38,07%	60,88%	56,34%
% en nombre de lieux	17,86%	6,85%	6,94%	8,67%
moyenne par projet	1 188 646€	1 255 886€	2 903 622€	1 782 718€
Moyenne par projet (hors 5 + importants)	51 156€	150 224€	139 240€	131 145€

Tableau 2 : Aides aux lieux et festivals

Les aides aux structures de diffusion : un réseau puissant

Selon Marion Julien, directrice de la DRAC Languedoc Roussillon, «le soutien apporté au réseau institutionnel de diffusion est une priorité dans le dispositif. Il structure le réseau culturel et permet de drainer un certain nombre de spectateurs et de présenter des spectacles de qualité. Ce réseau est privilégié dans une optique d'efficacité.»

Il est vrai que le prix à payer pour ce réseau est élevé : 47 millions

d'euros soit 70 % du budget, pour soutenir 173 structures de diffusion, et les 15 plus importants dossiers immobilisent 26,7 millions d'euros.

Il est vrai que le soutien à un opéra ou un CDN dépasse parfois plusieurs millions d'euros.

Cette concentration est particulièrement vraie en Languedoc Roussillon, où les cinq principales structures mobilisent près de 6 millions d'euros, soit 83 % des 7,1 millions de budget pour l'ensemble des 28 structures soutenues.

Comme le souligne Marion Julien, cela laisse finalement une marge de manœuvre relativement réduite ... mais pas négligeable.

Bien que le renouvellement automatique ne soit pas de rigueur, il faut constater que le réseau institutionnel mobilise des crédits conséquents et que les évaluations des objectifs fixés restent très orientés sur le projet artistique, sans que les critères chiffrés de fréquentation, de nombre de représentation ou de billetterie soient pris en compte ou simplement la notion de rencontres avec les publics.

Les aides aux compagnies, finalement le parent pauvre

Avec 10,4 millions d'euros, soit 15% du budget spectacle vivant, les



Marion Julien, directrice de la DRAC Languedoc-Roussillon

compagnies paient le prix de l'excellence : 272 compagnies aidées, dont 91 conventionnées et mobilisant près de 80% du budget, l'aide aux compagnies est ici assez limitée et encore très concentrée.

A titre de comparaison, les 3 Conseils Régio-naux consacrent deux fois plus d'argent pour soutenir les compagnies et en aide trois fois plus.

L'engagement sur la durée, pour accompagner la vie et l'évolution des compagnies est compréhensible. Du fait les compagnies conventionnées sont peu nombreuses et sont aidées de façon relativement homogènes, à hauteur de cent mille euros en moyenne.

En matière d'aide à la création ou au projet, le total des aides est de 2

366 840€ soit 3,5% du budget spectacle vivant. Dans ce domaine, on peut noter que la DRAC Languedoc Roussillon, avec 604 500€ attribués à 59 projets est quasiment au même niveau que ses homologues avec un budget global deux et trois fois moindre.

Ces aides se situent en moyenne à hauteur de 13 000€ et constituent une partie du volant de manœuvre sur lequel il est possible de «jouer».

Reste l'éternelle question du choix et de l'évaluation des structures aidées. Nous en avons parlé à nos interlocuteurs qui nous ont répondu à ce sujet (voir page 18 : Les comités d'experts : précisions...).

Aides aux compagnies, en matière de création et conventionnement

DRAC 2005	Lang-Rouss.	PACA	Rhône Alpes	Total
TOTAL 1 :				
Budget de fonctionnement dédié au spectacle vivant (hors formation/enseignement)	10 962 270€	22 759 984€	33 471 348€	67 193 602€
Aides aux compagnies	2 089 950€	3 828 578€	4 496 340€	10 414 868€
% / Total 1	19,06%	16,82%	13,43%	15,50%
Nombre de projets aidés	78	92	102	272
moyenne par projets	26 794€	41 615€	44 082€	38 290€
Dt Aide à la Création	604 500€	767 500€	994 840€	2 366 840€
% / Total Aides aux compagnies	28,92%	20,05%	22,13%	22,73%
Nombre de projets aidés	59	54	68	181
moyenne par projets	10 246€	14 213€	14 630€	13 076€
Aides accordées aux 5 projets les plus importants	120 000€	165 000€	200 000€	485 000€
Moyenne des 5 plus importants	24 000€	33 000€	40 000€	32 333€
Moyenne par projets (hors 5 + importants)	8 972€	12 296€	12 617€	11 336€
Dt Conventionnement	1 485 450€	3 061 078€	3 501 500€	8 048 028€
% / Total Aides aux compagnies	71,08%	79,95%	77,87%	77,27%
Nombre de projets aidés	19	38	34	91
moyenne par projets	78 182€	80 555€	102 985€	88 440€
Aides accordées aux 5 projets les plus importants	603 450€	703 041€	1 354 000€	2 660 491€
Moyenne des 5 plus importants	120 690€	140 608€	270 800€	177 366€
Moyenne par projets (hors 5 + importants)	63 000€	71 456€	74 052€	70 889€

Tableau 3 : Aides aux compagnies

Les comités d'experts : précisions...

Nommés pour une période de un à trois ans, les membres des comités d'experts sont chargés de donner un avis sur la qualité artistique professionnelle de l'activité des compagnies. Il y a trois commissions (théâtre, musique et danse) et chaque commission compte de 13 à 26 membres, choisis parmi des personnalités reconnues : directeur de théâtre, administrateurs, artistes, professeurs, journaliste, chargé de mission,...

Marion Julien, directrice de la DRAC Languedoc Roussillon, nous précise que «les experts voient beaucoup de spectacles, même de petites compagnies dans de petits lieux. Je vais en voir moi même trois ou quatre par semaine et je rencontre des experts à chaque fois.»



Laure Marcel-Berlioz, conseillère musique à la DRAC Rhône-Alpes

Pour Laure Marcel-Berlioz, conseillère musique à la DRAC Rhône Alpes, «nous souhaitons que les experts s'intéressent à un répertoire le plus large possible, qu'il sorte aussi de leur champs de spécialiste. Certains ont une capacité d'expertise très forte dont on peut difficilement se passer, et nous souhaitons leur faire jouer un rôle de

conseiller artistique. Avec une moyenne de trois spectacles par semaine vus par chaque expert, nous avons une bonne vision de la création et de ce qui se fait en région.»

Et pourtant tant de compagnies regrettent de n'avoir jamais vu un seul expert alors qu'elles travaillent depuis des années dans la région.

A notre grande surprise, le nombre de dossiers adressés à la DRAC n'est pas élevé : «60 à 80 pour le théâtre, nous précise François DUVAL, conseiller théâtre et danse à la DRAC Languedoc Roussillon, pour une vingtaine de retenus en moyenne. Nous prenons le temps de rencontrer les compagnies en amont pour étudier leurs demandes au préalable. Toutes les compagnies ne nous adressent pas des dossiers, heureusement... mais je suis certain que nous n'oublions pas de génie dans notre région.»

Les comités d'experts donnent un avis sur les projets présentés. En Rhône Alpes, chaque projet doit être vu par au moins deux experts, qui ne soient pas partie prenante dans le dossier.

En effet, les experts ont souvent une double casquette puisque de

nombreux lieux fortement soutenus par la DRAC y sont représentés. Les listes des experts sont disponibles sur simple demande auprès des DRAC et parlent d'elles mêmes. Les experts ne se prononcent bien évidemment pas sur les attributions des budgets concernant les lieux, mais certains projets de compagnies sont co-produits par certaines scènes dirigées par ces mêmes experts qui vont décider de son soutien ou non. Difficile de rester objectif, non ?

«Dans ce cas, nous précise Laure Marcel-Berlioz, les experts impliqués ne participent ni à la discussion, ni au vote du projet. C'est une question d'éthique.»
Ça n'est pas toujours le cas ailleurs.

«Il n'y a pas de connivence. Le choix se porte sur la prise de risque confirme Marion Julien. Mais on ne peut pas émerger brutalement, et les compagnies aidées sont connues ou reconnues depuis au moins trois ans. Il n'est pas facile de faire la différence entre un travail de qualité et



DRAC PACA



Cie Les Nouveaux Nez, Bourg St-Andéol

un travail de création, au sens d'innovation ; Ce sont ces équipes que nous soutenons, même si nous aidons aussi quelques structures plus traditionnelles. Mais nous n'avons pas de certitude et je me garderais bien de dire que les gens que l'on soutient sont tous excellents.»

L'une des personnes contactée par téléphone et expert depuis dix ans, nous confirme qu'en PACA, chacun est bien conscient des enjeux et réalise ce travail dans un souci de responsabilité.

«La DRAC nous adresse chaque mois une liste de spectacles et nous avons deux à trois réunions par an. Il y a des grilles de lectures mises en place, mais qui ne sont pas trop rigides et c'est mieux. Cela fonctionne bien pour les aides à la production... mais les situations se figent pour les conventionnements. Certaines compagnies sont conventionnées depuis très longtemps et même si on le souhaite, ça n'est pas facile de sortir de convention. Chez nous, depuis un an et peut-être

deux, nous n'avons pas de changement dans les compagnies conventionnées.»

«Il ne faut pas se voiler la face, nous confirme Marion Julien, quand on aide une compagnie pendant plusieurs années, si on interrompt l'aide, la compagnie meurt... Parfois on poursuit l'aide pour cela...»



La réalité économique et humaine est bien toujours présente, même à la DRAC. C'est à la fois rassurant et inquiétant.

Réel expertise, coup de dés ou connivence, il est vrai que la DRAC est souvent critiquée. Pour une raison simple : en distribuant l'argent public de façon sélective, il y a peu d'élus, et les plus nombreux qui en sont exclus sont mécontents et critiques.

De plus, ils ont l'impression que leur travail n'est pas considéré, pas reconnu.

Le mieux à faire pour une compagnie, selon l'un des conseillers DRAC, c'est de s'interroger objectivement sur la «recevabilité» du dossier dans le cadre de la mission de la DRAC.

Il faut ensuite voir sur la liste des experts ceux que l'on connaît ou ceux avec lesquels on sent certaines affinités. Il y en a forcément, sinon, il semblerait que vous n'avez vraiment aucune chance. Il faut les appeler, prendre le temps de les rencontrer (et pas parce que vous jouez dans deux jours, et que vous souhaitez qu'ils vous voient !) et leur présenter votre projet car c'est eux qui le défendent.

Une autre réalité nous a été transmise par un ancien expert, qui ne se reconnaissait déjà pas dans ce terme «d'expert» et qui a donné sa démission, car «les gens ne vont finalement pas voir beaucoup de spectacles alors que c'est notre mission et que les jeux sont faits d'avance.» Sans commentaires...

Vous pouvez télécharger sur www.vivantmag.fr la liste des experts pour chaque DRAC.

Crédit photos : J.M. Reffle : DRAC Rhône-Alpes - DRAC Languedoc-Roussillon et Paca.